



CCN51 - Croix-Rouge Française

Projet de Convention Collective Unique

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FO reçue au Ministère du travail.

L'UNSSP FO et la FNAS FO ont été reçues le jeudi 17 mars par Gwenaël Frontin, directeur adjoint du cabinet de la Ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, Elisabeth Borne.

Lors de ce rendez-vous, nous avons réaffirmé notre opposition à la mise en place du projet gouvernemental d'une Convention collective Unique Etendue du Secteur Sanitaire Social et Médicosocial non lucratif.

Nous avons indiqué au directeur adjoint que, suite au vote positif des employeurs d'Axess avec le soutien de la CFDT et la CGT pour ouvrir cette négociation lors de la prochaine CPPNI du 13 avril, nous, **FORCE OUVRIERE** mettrons tout en œuvre pour préserver les conventions collectives nationales. Depuis des décennies, elles apportent de nombreux droits à l'ensemble des salariés, dont la reconnaissance des qualifications et des diplômes d'Etat dans les grilles de classification.

Nous avons réaffirmé au cabinet que la principale revendication des salariés du secteur était l'augmentation des salaires et que cela devait déjà passer, dès maintenant, par l'attribution des 183 euros pour tous. Pour **FORCE OUVRIERE** une CCUE ne répondra pas aux revendications que nous portons. La négociation de la CCUE qui va s'ouvrir pour une durée de 2 à 5 ans bloquera de fait celle des négociations pour l'augmentation de la valeur du point.

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FO appelle l'ensemble de ses syndicats de la CCN51 et de la Croix Rouge Française à discuter avec tous les salariés lors d'assemblées générales, de réunions de services sur ce qui se prépare dans notre secteur pour organiser la mobilisation dès qu'elle s'avèrera nécessaire.

Paris 24 mars 2022